



Renforcer la résilience ensemble

Formulaire  
du proposant  
2024-2025

## Prix fédéral, provincial et territorial pour service exemplaire en sécurité civile

### Consignes pour l'auteur de la proposition de la candidature

Veillez indiquer la catégorie qui s'applique le mieux aux réalisations du candidat ou de la candidate. Prière de ne choisir qu'une seule catégorie.

Prix pour service exemplaire en sécurité civile : **Communautés résilientes**

Prix pour service exemplaire en sécurité civile : **Jeunes**

Veillez confirmer que les candidats de la catégorie "jeunes" sont âgés de moins de 30 ans au moment de la candidature

Prix pour service exemplaire en sécurité civile : **Contribution remarquable à la gestion des urgences**

### Renseignements concernant l'auteur de la proposition de la candidature

Langue de choix Français  English

Appel souhaité (titre, M., Mme, etc.)

Nom (prénom, initiale du second prénom, nom de famille)

### Veillez indiquer de quelle façon vous souhaitez que nous communiquions avec vous au sujet de votre mise en candidature :

Langue de choix

No d'appartement, no de rue et ville

C.P., RR  Municipalité

Province/territoire  Code postal

No de téléphone de jour  Autre no de téléphone

Courriel

Titre du poste  Organisation

Afin de débiter le processus de nomination, veuillez demander au candidat ou à la candidate de télécharger et de présenter un formulaire de candidature, qui inclut le consentement pour l'utilisation des renseignements personnels. Ce formulaire doit être signé et envoyé à l'adresse qui se trouve à la section 4 ci-dessous, liste de contrôle des candidatures. Pour des nominations de groupe, chaque membre du groupe doit remplir et signer un formulaire de candidature séparé.

Veillez consulter la section 4, Liste de contrôle des candidatures, pour de plus amples renseignements sur la trousse de candidature.



Renforcer la résilience ensemble

Formulaire  
du proposant  
2024-2025

## Prix fédéral, provincial et territorial pour service exemplaire en sécurité civile

### Confidentialité

Tous les renseignements personnels recueillis dans le cadre du processus de nomination seront utilisés dans le but d'évaluer et de mener à bien la nomination. Les renseignements personnels seront divulgués par d'autres ministères fédéraux, F/P/T et à des organisations non gouvernementales aux fins du processus de sélection. La participation au processus de nomination est volontaire. Si vous refusez de fournir les renseignements personnels, votre candidature ne peut être retenue.

Vous avez le droit à la protection, à l'accès et à la rectification de vos renseignements personnels, tel que décrit dans le fichier de renseignements personnels [Prix pour service exemplaire en gestion des urgences \(SP PPU 08\)](#).

Pour toutes vos questions, commentaires, préoccupations ou plaintes concernant le traitement de vos renseignements personnels par SP, vous pouvez communiquer avec notre coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels en envoyant un courriel à [atip-aiprp@ps-sp.gc.ca](mailto:atip-aiprp@ps-sp.gc.ca).

Si la réponse à vos préoccupations au sujet de la protection des renseignements personnels ne vous satisfait pas, vous avez le droit de porter plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#) au sujet de la façon dont vos renseignements personnels ont été manipulés.

### **Veillez indiquer le nom des candidats et candidates :**

Pour les nominations de groupe, veuillez inclure les noms de tous les membres du groupe.



**S'il vous plaît remplir les critères :**

Un résumé des accomplissements importants destinés à faire progresser la gestion des urgences au Canada et/ou à répondre de façon exemplaire à une crise ou une situation d'urgence majeure touchant la vie, la santé et/ou les biens (p. ex. 500 mots).



*Pour les mises en candidature individuelles :* Une brève biographie du candidat, une description de ses antécédents et des critères de mise en candidature (p. ex. 250 mots).

*Pour les mises en candidature de groupe :* Un aperçu du groupe ou de l'équipe de projet, de ses antécédents et des critères de mise en candidature (p. ex. 250 mots).



## 1. Renseignements généraux

Les efforts visant à promouvoir la sécurité et la résilience des collectivités relèvent habituellement du travail de nombreuses personnes au fil du temps. À l'occasion, il arrive que des personnes et des groupes à titre individuel soient reconnus par leurs pairs et par la société canadienne pour leur conduite exemplaire, leurs actes et leur leadership à titre de professionnels dans le domaine de la sécurité civile.

Les candidats au *Prix pour service exemplaire en sécurité civile* se sont distingués par leurs actions et leurs apports à la promotion de la gestion des urgences au Canada, *qui a pour objectif de sauver des vies, de préserver l'environnement et de protéger les biens et l'économie.*

Pour être retenues, les candidatures doivent refléter un engagement envers l'excellence dans le cadre des programmes de gestion des urgences qui sont reconnus par les pairs, ou divers apports hautement importants que les chefs de file de la gestion des urgences au Canada jugent dignes d'une reconnaissance nationale. Les critères sont plus amplement définis à la section 2, Admissibilité, qui apparaît sous la définition suivante de la « gestion des urgences » au Canada :

### **Gestion des urgences**

Selon le *Cadre de sécurité civile pour le Canada*, la « gestion des urgences » consiste en une approche de tous les risques qui englobe l'ensemble des activités et des mesures de gestion des risques qui sont liées à la prévention et atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. »

*Prévention et atténuation* – éliminer ou atténuer les risques de catastrophes pour protéger la vie, les biens et l'environnement, et pour réduire les perturbations économiques ou s'y adapter. La prévention et l'atténuation comprennent les mesures d'atténuation structurelles (par exemple la construction de canaux évacuateurs et de digues), et des mesures d'atténuation non structurelles (par exemple les codes du bâtiment, l'aménagement du territoire et les incitatifs en matière d'assurance). La prévention et l'atténuation peuvent être abordées de façon indépendante ou d'une manière qui intègre l'une à l'autre.

*Préparation* – être prêt à réagir à une catastrophe et à en gérer les conséquences par des mesures mises en place avant l'événement comme, par exemple, des plans d'intervention d'urgence, des ententes d'assistance mutuelle, l'inventaire des ressources et des équipements, des activités de sensibilisation du public, des programmes de formation et des exercices.

*Intervention* – agir pendant ou immédiatement avant ou après une catastrophe pour en gérer les conséquences en mettant en œuvre, par exemple, des communications publiques, des activités de recherche et de sauvetage, et des mesures d'assistance médicale et d'évacuation en situation d'urgence afin de minimiser la souffrance et les pertes associées aux catastrophes.

*Rétablissement* – restaurer ou rétablir les conditions de vie du milieu à un niveau acceptable après une catastrophe, par diverses mesures dont le retour des évacués, l'aide psychosociale, la reconstruction, l'évaluation des impacts économiques et l'aide financière. Il y a un rapport très étroit entre le rétablissement à long terme s'inscrivant dans une perspective de développement durable et la prévention et l'atténuation de catastrophes futures. Les programmes de rétablissement offrent une précieuse occasion d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la résilience, y compris une meilleure reconstruction. Les mesures de rétablissement devraient être mises en œuvre de façon à favoriser la réduction des risques.

## **2. Admissibilité**

Toute personne qui travaille ou qui fait du bénévolat dans le domaine de la gestion des urgences au Canada est admissible.

Les candidats au *Prix pour service exemplaire en sécurité civile* peuvent être des professionnels de la gestion des urgences œuvrant dans l'un ou l'autre des ordres de gouvernement (fédéral, provincial ou territorial, municipal [à un niveau inférieur ou supérieur, dans un comté ou une ville, etc.]), dans une collectivité autochtone, au sein d'une organisation non gouvernementale, dans le milieu universitaire ou dans une association, qui se sont distingués par un service exemplaire dans le domaine de la gestion des urgences.

Afin de compléter la trousse de candidature, la personne soumettant la nomination devra fournir 2 témoignages qui appuient les réalisations professionnelles dignes de mention, y compris des activités professionnelles et de bénévolat, et qui mettent en avant leur importance.

Le texte devrait fournir des exemples clairs et concis de l'apport personnel du candidat ou de la candidate à la promotion de la gestion des urgences au Canada. Veuillez illustrer cet apport par des exemples clairs, au moyen de quelques unes ou de l'ensemble des qualités d'un professionnel efficace de la gestion des urgences qui sont énumérées ci dessous :

- le leadership
- la communication
- l'intégrité
- la pensée critique et la vision
- la collaboration et le partenariat
- l'avancement de la gestion des urgences en tant que profession
- la recherche appliquée et les technologies ayant une profonde influence
- innovation
- excellence organisationnelle (prestation de service, service à la clientèle)

Veuillez joindre tout document supplémentaire à l'appui de cette mise en candidature (c'est-à-dire les prix ou mentions publiques, les publications, les reportages parus dans les médias, les honneurs, etc.) qui fournit de plus amples renseignements en donnant un aperçu de la nature des réalisations du candidat ou de la candidate.

Dans le cas des candidatures à la catégorie Jeunes, veuillez indiquer que tous les candidats sont âgés de 30 ans ou moins à la date du dépôt des candidatures.

Dans le cas de candidatures de groupes, le nombre maximal des membres d'un groupe est de vingt (20).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité pour chaque catégorie, veuillez consulter le site Web du Prix pour service exemplaire en sécurité civile : <https://www.securitepublique.gc.ca/psesc>.

## **3. Consignes générales**

- Les mises en candidature peuvent être faites par l'organisation à laquelle appartient le candidat (c'est-à-dire l'employeur, l'organisme bénévole ou l'association, etc.) ou par une autre personne ou un autre organisme. On ne peut pas mettre soi-même en candidature.
- La trousse de mise en candidature doit être préparée exhaustivement, ce qui comprend les formulaires de candidature et du proposant, des témoignages extérieurs et les faits à l'appui.
- La trousse de mise en candidature complète doit être présentée à l'aide des coordonnées à la Section 4, Liste de vérification de la mise en candidature.

#### **4. Liste de vérification de la mise en candidature**

- Formulaire du proposant
- Formulaire de candidature. **Veillez noter pour les candidatures de groupe: un formulaire de candidature doit être rempli et signé par chaque membre du groupe.**
- Des témoignages écrits d'au moins deux autres personnes pouvant attester de la valeur et de l'impact des accomplissements du ou des candidats (p. ex. 250 mots chacun). **Chaque témoignage doit être daté et signé.**
- Des documents de référence supplémentaires pour appuyer la candidature, selon le besoin (comme des coupures de presse, etc.). **Le matériel supplémentaire ne devrait pas excéder 5 pages.**

Tous les documents doivent être envoyés à l'attention de :